



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## conventions avec les praticiens

Question écrite n° 29049

### Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences du plan Johanet sur le fonctionnement des laboratoires de biologie médicale. Ce plan prévoit, d'ici 2001, une baisse des dépenses de santé liées aux analyses de plus de 23 %. Au moment où cette profession est prête à signer l'accord des 35 heures payées 39, soit une augmentation des charges de plus de 11 %, le plan Johanet condamne à très court terme 1 000 à 2 000 emplois de laboratoires, soit 5 000 à 10 000 emplois induits. La restructuration programmée tend à provoquer la fin de la biologie praticienne de proximité et l'émergence d'une biologie industrielle. Tuer la biologie praticienne, c'est condamner la politique de prévention qui est à ce jour source d'économie sur les dépenses de santé. L'augmentation invoquée de 4,8 % des dépenses est le fruit d'une politique de prévention initiée par le gouvernement (campagne de dépistage de l'hépatite C, généralisation du dépistage sérique de la trisomie 21) et de l'augmentation du nombre de personnes exonérées du ticket modérateur. L'autre argument évoqué d'harmonisation des tarifs de la biologie au plan international est tout autant sans fondement. Les systèmes de soins ne sont pas compatibles et la protection sociale des patients non plus. Roland Blum s'inquiète donc de cette dérive qui, tout en condamnant 10 000 emplois, ne concerne malgré tout que 2 % des dépenses générales de santé, la biologie ne représentant, en effet, que 12,6 milliards de francs sur les 600 milliards de francs dépensés chaque année. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur les prochaines décisions gouvernementales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29049

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 1999, page 2451